

ASSEMBLÉE ÉLECTORALE
DU
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

LISTE des Citoyens qui y ont été élus Membres de la Législature, et de ceux indiqués pour compléter le nombre de *cinq cens*, conformément à la loi.

Premier scrutin.

FRANÇOIS-ANTOINE BOISSY-D'ANGLAS, député du département de l'Ardèche.
Jean-Denis Lanjuinais, de l'Ille & Villaine.
Henry Lariviere, du Calvados.

Deuxième scrutin.

Jean-Jacques Regis Cambacerès, de l'Hérault.
Jacques Defermont, d'Ille et Vilaine.
Denis-Toussaint Lesage, d'Eure et Loire.

Troisième scrutin.

François Bergoing, de la Gironde.
Jean-Baptiste-Michel Saladin, de la Somme.
Jean Dussaulx, de Paris.

LISTE DES CITOYENS

Indiqués pour compléter les cinq cens.

Premier scrutin.

Alexandre Besson, du Doubs.
Pierre-Claude-François Daunou, du Pas-de-Calais
Maximin Isnard, du Vard.
Pierre-Toussaint Durand-Maillane, des Bouches du Rhône.
Louis-Marie Reveillere-Lépeaux, de Maine et Loire.
Antoine-Claire Thibeaudeau, de la Vienne.

Deuxième scrutin.

Pierre-Charles-Louis Baudin, des Ardennes.
Gustave Doulcet-Pontecoulan, du Calvados.
Augustin-Bernard-Franç. Legoazre-Kervélegan, du Finistère,
Philippe-Antoine Merlin (de Douai) du Nord.
Jean-Auguste Penieres, de la Corrège.



Troisième scrutin.

Jean Pelet, de la Lozere.

Arnaud Meillan, des basses Pyrénées.

Pierre-Jean-Baptiste Anguis, des deux Sèvres.

Louis-Alexandre Deverité, de la Somme.

Emanuel-Joseph Sieyes, de la Sarthe.

Jacques-Charles Bailleul, de la Seine Inférieure.

Théodore Vernier, du Jura.

Joseph-Nicolas Pierret, de l'Aube.

Joseph Echasserieux aîné, de la Charente Inférieure.

Jean Debry, de l'Aisne.

Jacques-Antoine Creuzé-Latouche, de la Vienne.

Jean Rewbell, du Haut-Rhin.

Jacques-Charles-Gabriel de Lahaye, de la Seine Inférieure.

Jean-Baptiste Louvet, du Loiret.

Edme-Bonnaventure Courtois, de l'Aube.

Armand-Gaston Camus, de la Haute-Loire.

Antoine Merlin (de Thionville) de la Moselle.

Nota. Ces deux derniers Citoyens ont réuni une même quantité de suffrages.

LISTE DES MEMBRES

Choisis hors du sein de la Convention.

Premier Scrutin.

CHOLET........................(371 voix.)

Deuxième scrutin.

JOURNU-AUBERT	(289 voix,)	n'ont point accepté.
GRAMMON........	(206 voix,)	

Troisième scrutin.

LABROUSTE....................(273 voix.)
DUCHATEL......................(233 voix.)
LAFFON-LADEBAT............(212 voix.)
BAHN..........................(151 voix.)

A BORDEAUX,
de l'Imprimerie de la Ve. Lacourt & Faye aîné,
rue du Cahernan, No. 42.